

ENTRAIDE

Stéphane VACHET, Vice-Président

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »

Fonctionnement

La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2018, de neuf (9) représentants des ASCE, trois (3) élus FNASCE et d'un permanent référent.

Responsable : Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Serge GOENAGA (membre du comité directeur fédéral)

Membres :

- Chantal BALNY (ASCEE 50)
- Valérie BOSSARD (ASCE 44)
- Sylvie CARRARA (ASCE 93)
- Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral)
- Mickaël CLEMENCE (ASCEE 62)
- Serge DEGUISE (ASCE 39)
- Patrick FLEURY (ASCE 61)
- Claude JAFFRÉ (ASCE 29)
- Michèle JOSSIER (membre du comité directeur fédéral)
- Jacky MOUSSET (ASCE 17)

Chargé de mission FNASCE : Ludovic KAIRE

Cette commission s'est réunie deux fois en 2018 les 16 et 17 mai à Guilly (Indre), domaine de la Chesnaye et les 14 et 15 novembre à La Défense.

Séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

69 ASCE sont concernées pour un total de 342 unités d'accueil qui sont proposées aux 36 000 adhérents de la FNASCE. Sur ces 342 unités d'accueil (UA), on dénombre 227 propriétés de l'État, gérées par les ASCE après signature d'une convention locale.

Les demandes d'UA en 2018 :

● 13 492 ont été enregistrées sur Oscar.

Traitement des demandes :

● 5 831 familles se sont vues attribuer une UA,

● 6 165 demandes n'ont pu être honorées cette année,

● 1 346 séjours ont été refusés par les adhérents pour diverses raisons,

● 150 demandes n'ont pas été traitées.

Le nombre de demandes en 2018 est resté constant par rapport à 2017.



Aide pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

Pour l'année 2018, 11 dossiers ont été étudiés :

- 1 achat de mobil-home,
- 7 rénovations d'UA,

pour un montant de 25 000 € d'aides, il n'y a pas eu de demande d'avance.

La CPAI a formulé des avis et renseignements sur 3 dossiers

Au titre du FSUA et suite à l'extension de ce fonds, deux ASCE ont acheté une UA, l'ASCE 61 et l'ASCEE 2A, pour un montant total d'aide 55 000 €.

Rappel

Les aides (hors FSUA) vont de **1 500 €** à **4 000 €** selon des critères tenant compte de la nature de l'UA (mobil-home ou UA en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 ou 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà.

Règles de gestion des U.A. État

En ce qui concerne les Unités d'Accueil "État", il est rappelé que tous les biens immobiliers de l'État gérés par la FNASCE et les ASCE sont inscrits dans la convention nationale signée entre les ministères et la FNASCE et qu'à ce titre, aucune unité d'accueil ne peut être rendue au service sans le consentement de la FNASCE qui est la mieux placée pour trouver toute solution de substitution de quelque nature que ce soit (appel à une autre ASCE, URASCE, etc) dans le cas où une ASCE ne désirerait plus poursuivre la gestion de l'UA mise à disposition.

Travaux de la CPAI en 2018

En 2018, la CPAI a poursuivi ses travaux sur la mise à jour du guide d'aide à la création et à la gestion d'unités d'accueil. Guide qui devient "la charte de gestion du patrimoine immobilier" ce qui impliquera un engagement réciproque de la FNASCE et des ASCE.

Lors du congrès de Marseille il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) aux ASCE qui ne disposent pas d'UA en dur et en bien propre. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA pourront bénéficier des autres aides prévues dans la charte, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA.

Je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail, leur investissement et leur disponibilité. Merci également à Stéphane pour la confiance qu'il m'accorde et à Serge adjoint à la CPAI pour son aide et ses précieux conseils.

Roland BIGORRE

Responsable de la commission

Serge GOANAGA

Adjoint au responsable de la commission



Fonctionnement

La commission permanente de l'action sociale (CPAS) est composée en 2018, de huit (8) représentants des ASCE, trois (3) élus FNASCE et d'un permanent référent.

Responsable : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Adjoint : Michèle JOSSIER (membre du comité directeur fédéral)

Membres : Marie Jo ANGOT (ASCE 77)
Chantal BALNY (ASCEE 50)
Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (ASCEE 05)
Liliane LUONGO (ASCE 83)
Pascal MAUCHAMP (ASCE 68)
Michel NICOT (ASCE 91)
Stéphane VACHET (Vice-président Entraide de la FNASCE)

Chargée de mission FNASCE : Sandrine TROFLEAU

Cette commission s'est réunie trois fois en 2018 :

- une fois en janvier (sur 2 jours) pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques.
- une fois en juin (sur 1 jour) pour la révision du calcul des revenus mensuels, et préparation des DASCE
- une fois en novembre (sur 2 jours) pour l'attribution des séjours gratuits de printemps, et aides financières individuelles.

Séjours gratuits

Si l'on compare les chiffres de 2018 avec ceux de 2017 pour les demandes de séjour gratuits printemps et été, le nombre est quasi identique, l'été restant une saison privilégiée et la destination préférée demeure la mer ; les demandes à la montagne et à la campagne se raréfiant.

11 séjours hors période scolaire (pour des adhérents sans enfants, des célibataires, ou des retraités) ont été offerts, chiffre stable par rapport à 2017.

Un séjour d'une semaine, pour une personne en situation de handicap lourd, a été mis en place par l'ASCE locale et la FNASCE. Tout a été adapté pour que cette famille profite au maximum de cette semaine (pension complète, transport adapté, aide à la personne, lit médicalisé). Cette initiative a fait l'objet d'un témoignage émouvant lors des journées DASCE à La Bourboule.

Au total, 220 familles sont parties en vacances, 784 personnes ont profité de ces séjours, dont 460 enfants.

Année 2018	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés par la commission	54	196	12	262
Nombres de familles qui sont parties	50	159	11	220
Nombre d'avis négatifs de la commission	-	14	1	15
Familles ayant refusé la proposition de séjour de la commission	4	23	-	27

Les offres de séjours

- 140 semaines offertes par les ASCE
- 60 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 18 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton)
- 2 semaines offertes par la FNASCE dans les UA Parisiennes

Au total 784 personnes ont profité de ces séjours gratuits dont 460 enfants.

Aides individuelles

Aides au transport accordées suite aux séjours gratuits)

- 105 demandes pour 44 ASCE pour un montant de 8 870,00 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 61 demandes pour 80 enfants et 25 ASCE pour un montant de 7 322,00 €

Aides exceptionnelles

- 1 aide a été versée à une famille adhérente de l'ASCE 971 suite à l'ouragan MARIA 2 000,00 €

Aides au challenges

- 3 demandes pour 3 ASCE pour un montant de 231,00 €

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **18 423,00 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2018

- Achat séjours partenariat 46 200,00 €
- Aides semaines offertes par les ASCE + FNASCE Argenton, UA Paris 3 805,00 €
- Aides financières par les ASCE 9 980,00 €
- Aides Individuelles(colonies+transports) 18 423,00 €

Solidarité dans l'AUDE

Les 15 et 16 octobre 2018, de terribles inondations ont eu lieu dans le département de l'Aude, de nombreux villages ont été touchés, et des collègues de notre communauté de travail, ont été durement touchés.

Un élan de solidarité s'est mis en place pour soutenir et aider ces 11 familles sinistrées de l'ASCE 11 :

- de nombreux bénévoles sont partis de toute la France vers l'Aude, pour aider à nettoyer, débiter ;
- une cagnotte en ligne a permis de récolter 14 318 € au 24/01/2019 ;
- un appel aux dons a engendré plus de 15 000 € à ce jour ;
- des collectes de meubles, linges de maison, produits d'hygiène etc, ont été acheminées vers l'Aude.

En tout, ce sont plus de 30 000 € qui ont été versés à l'ASCE 11 et redonnés aux familles.

Commission permanente "Retraités"

Séjours en France – Actifs libérés

- Séjour touristique organisé par l'URASCE Bourgogne Franche Comté dans le Haut Doubs avec 50 participants
- Séjour Randonnée organisé par l'ASCE 56 dans le Morbihan avec 50 participants



Les ASCE concernées ont géré les parties administratives, financières et logistiques de ces séjours.

Aides apportées pour les deux séjours : **3 000 €**

Guy LONGEMARE
Responsable de la commission

Michèle JOSSIER
Adjointe au responsable de la commission

